



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 11 décembre 2024, s'est rassemblé au Foyer culturel de LAMORLAYE, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN-VESPERAS, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL*, Christine COCHINARD, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Florence WILLI, Pierre-Yves BENGHOUI, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

Avait donné pouvoir : Anne LEFEBVRE à Nathanaël ROSENFELD, Isabelle WOJTOWIEZ à Frédéric SERVELLE, François KERN à Tony CLOUT, Caroline GODARD à Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, Jean-Claude LAFFITTE à Thomas IRAÇABAL*, Christine KLOECKNER à Jean-Michel BARBIER, Jacques FABRE à François DESHAYES, Leslie PICARD à Corry NEAU.

Étaient absents/excusés : Xavier BOULLET, Jean EPALLE, Alexandre GOUJARD, Laurent AGOSTINI.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice	Présents ou remplacés par un suppléant	Pouvoirs	Votants	Quorum
41	29	8	37	21

* Thomas IRAÇABAL, présent à partir du point 3, Jean-Claude LAFFITTE (pouvoir à Thomas IRAÇABAL).

* * * * *

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DEL 2024/97 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 27 novembre 2024

DEL 2024/98 PASSATION D'UNE CONVENTION ARMEES-COLLECTIVITES DE L'OISE

Approuvé, à l'unanimité, la convention « Armées-Collectivités de l'Oise » proposée par le Ministère des Armées, et **autorisé** le Président à signer ladite convention pour le compte de l'Aire Cantilienne.

DEL 2024/99 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'AIRE CANTILIENNE DANS LES SYNDICATS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Approuvé, à l'unanimité, la désignation des représentants de la CCAC au sein du SICTEUB, du SIECCAO et du SIAEP d'Avilly-Saint-Léonard/Courteuil, telle que présentée ci-après :

❖ Au SICTEUB :

Communes	Titulaires	Suppléants
APREMONT	Françoise DUBREUCQ	Pierre MACIEJEWSKI
	Michel DAGNIAUX	Laurent DECOSTER
AVILLY-SAINT-LEONARD	Gérard DESABRE	Brigitte MULLEBROUCK
	Florence CUVILLIER	Anne LEFEBVRE
CHANTILLY	Claude VAN LIERDE	Laurent GIBAUD
	Vincent CAPPE DE BAILLON	Frédéric SERVELLE
COYE LA FORET	François DESHAYES	Yves DULMET
	Bernard VARON	Pascal FONTAINE
GOUVIEUX	Jean-Claude LAFFITTE	Olivier TOUPIOL
	Patrice MARCHAND	Axel BRAVO LERAMBERT
LAMORLAYE	Nicolas MOULA	Robert TSCHANHENZ
	Jean-Michel BARBIER	Christine KLOECKNER
LA CHAPELLE EN SERVAL	Jean-Luc EPALLE	Patrick SOLER
	Etienne BRICHE	Didier SIMONNET
MORTEFONTAINE	Jacques FABRE	Chantal MALAQUIN
	Sandra MAZZONI	Frédéric CARON
ORRY LA VILLE	Jérémy DUFLOS	Thierry BELLELI
	Jean-Michel BUISSON	Guy ALBOUSSIÈRE
PLAILLY	Sophie LOURME	Jean-Paul GAY

	François MONNEINS	Jean-Marc SEGOT
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	François LANCERAUX	Elodie ANGELES-COUSIN
	Jean-Marc VINCENTI	Patrick BARRETT

❖ Au SIECCAO :

Communes	Titulaires	Suppléants
COYE LA FORET	Pascal FONTAINE	Yves DULMET
	Bernard VARON	Clément DUVERGE
LA CHAPELLE EN SERVAL	Patrick SOLER	Christine LETERMELIER
	Etienne BRICHE	Catherine LAURENT
MORTEFONTAINE	François PINSON	Raymonde LENFANT
	Jacques FABRE	Sandra MAZZONI
ORRY LA VILLE	Jérémy DUFLOS	Thierry BELLELI
	Jean-Michel BUISSON	Guy ALBOUSSIÈRE
PLAILLY	Alain SABATIER	Sandrine DE BUSSY
	Jean-Paul GAY	François MONNEINS

❖ Au SIAEP d'Avilly-Saint-Léonard/Courteuil :

Commune	Titulaires
AVILLY-SAINT-LEONARD	Brigitte MULLEBROUCK
	Arnaud CALVAR
	Emmanuelle NEPOUX

DEL 2024/100 DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Pris acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 du budget principal.

DEL 2024/101 DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2025 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS »

Pris acte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires du budget annexe du « Service public d'élimination des déchets ménagers » pour l'année 2025.

DEL 2024/102 ADOPTION D'UN CADRE DE PRINCIPE POUR L'ENGAGEMENT DANS UN PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'

Approuvé, à l'unanimité le principe d'engagement de la collectivité dans une démarche de Pacte Territorial en lien avec le Conseil Départemental et l'ADIL de l'Oise, et **autorisé** le Président à signer tout document relatif à ce pacte territorial.

**DEL 2024/103 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2025 DU BUDGET ANNEXE
« TRANSPORT ET MOBILITÉ »**

Pris acte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires du budget annexe « Mobilité » pour l'année 2025.

**DEL 2024/104 PASSATION D'UNE CONVENTION D'INDEMNISATION AVEC LA SOCIETE DELEGATAIRE DE LA
PISCINE AQUALIS AU TITRE DU SURCOUT DES FLUIDES POUR 2024 ET DE LA FERMETURE
PARTIELLE DE L'EQUIPEMENT**

Approuvé, à l'unanimité, la conclusion d'une convention d'indemnisation avec la société délégataire de la piscine AQUALIS au titre du surcoût des fluides et de la fermeture partielle de l'équipement pour 2024, et **autorisé** sa signature par le Président.

DEL 2024/105 MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

Instauré, à l'unanimité, le « forfait mobilités durables » pour les agents de la CCAC,

* * * * *

La séance est levée à 22h30.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 20/12/2024



Le Président,

François DESHAYES